



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mercredi 14 novembre 2018 de 8 h 25 à 8 h 30.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M^{me} Lucie Germain, directrice générale par intérim
M. Josée Buckell, greffière

EST ABSENT : M. Charles-Édouard Verreault, conseiller (REPRÉSENTATION)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Développement des relations humaines et administration
 - 3.1 Amendement no 20 – Entente de financement avec MSAC
4. Droits et protection du territoire
 - 4.1 Dérogation à la politique d'acquisition de biens et services – Groupe Conseil Nuthisimit-Nippour
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS HUMAINES ET ADMINISTRATION

3.1 AMENDEMENT N° 20 – ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC MSAC

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire la mise en œuvre d'encadrements et de mécanisme de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016, et ce, jusqu'au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente afin d'ajouter un montant de 1 387 581 \$ pour l'année financière 2018-2019 se composant comme suit :



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

- Un financement additionnel de 1 177 282 \$ pour le Maintien des services – Foyers nourriciers;
- Un financement additionnel de 210 299 \$ pour la Prévention / Les mesures les moins perturbatrices.

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 20 et de signer l'entente de financement avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) pour un montant total de 1 387 581 \$ pour l'année financière 2018-2019, faisant passer le total de l'entente quinquennale à 160 366 445 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

4. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

4.1 DÉROGATION À LA POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES – GROUPE CONSEIL NUTSHIMIT-NIPPOUR

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est l'organisation politique et administrative qui représente la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh qui a comme orientation et axe prioritaire d'assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que l'inventaire de la villégiature a été réalisé en 2008 par le Groupe Conseil Nutshimit-Nippour et que nous voulons qu'elle poursuive l'inventaire;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Groupe Conseil Nutshimit-Nippour possède l'ensemble des données de l'inventaire de 2008;

CONSIDÉRANT que Groupe Conseil Nutshimit-Nippour est une entreprise locale et qu'elle a une bonne connaissance de notre territoire;

CONSIDÉRANT que l'inventaire doit se réaliser avant le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu le 29 octobre 2018, à notre demande, une offre de service de Groupe Conseil Nutshimit-Nippour au montant de 50 015 \$;

CONSIDÉRANT que Services aux Autochtones Canada payent l'étude dans sa globalité, soit 50 000 \$.

IL EST RÉSOLU d'accepter la dérogation à la Politique d'acquisition de biens et services pour octroyer directement le contrat de mise à jour de l'inventaire de la villégiature au Groupe Conseil Nutshimit-Nippour;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Droits et protection du territoire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 8 h 30, proposée par M. Jonathan Germain, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell